

Sainte-Foy, le 19 juin 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 2210

(Amendant l'article 3.1.4.(5.) du règlement de zonage 1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RA/A-10 concernant l'usage autorisé à l'endroit du lot 298-26 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy (rue Lemire - quartier Laurier).

Il est proposé par le conseiller Yvon Magnan;

Et résolu que le règlement 2210 est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. L'article 3.1.4.(5.) du règlement de zonage 1401 est amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

3.1.4.5.

Dispositions particulières à la zone RA/A-10

5.1.

Usages autorisés:

En plus des usages normalement autorisés en vertu de l'article 3.1.2., une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages est également autorisée dans la zone RA/A-10, à l'endroit du lot 298-26 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy. Les esquisses des plans d'architecture ci-annexés font partie intégrante du règlement et cet ajout devra servir qu'à des fins personnelles.

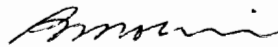
5.2.

Règlementation applicable:

L'habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages est assujettie aux dispositions de l'article 3.2.3.

2. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 1401 demeurent et s'appliquent "mutatis mutandis".

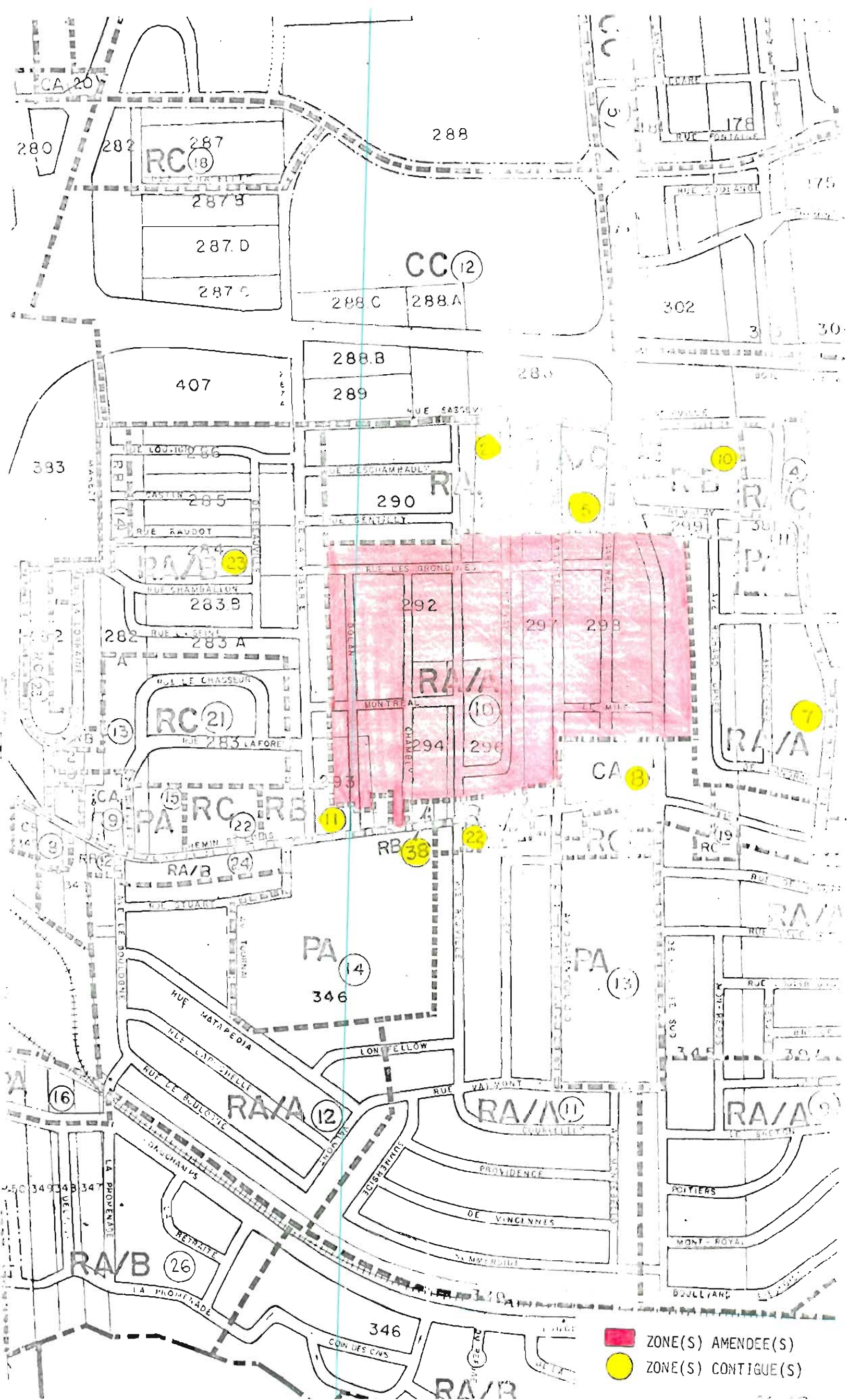
3. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi



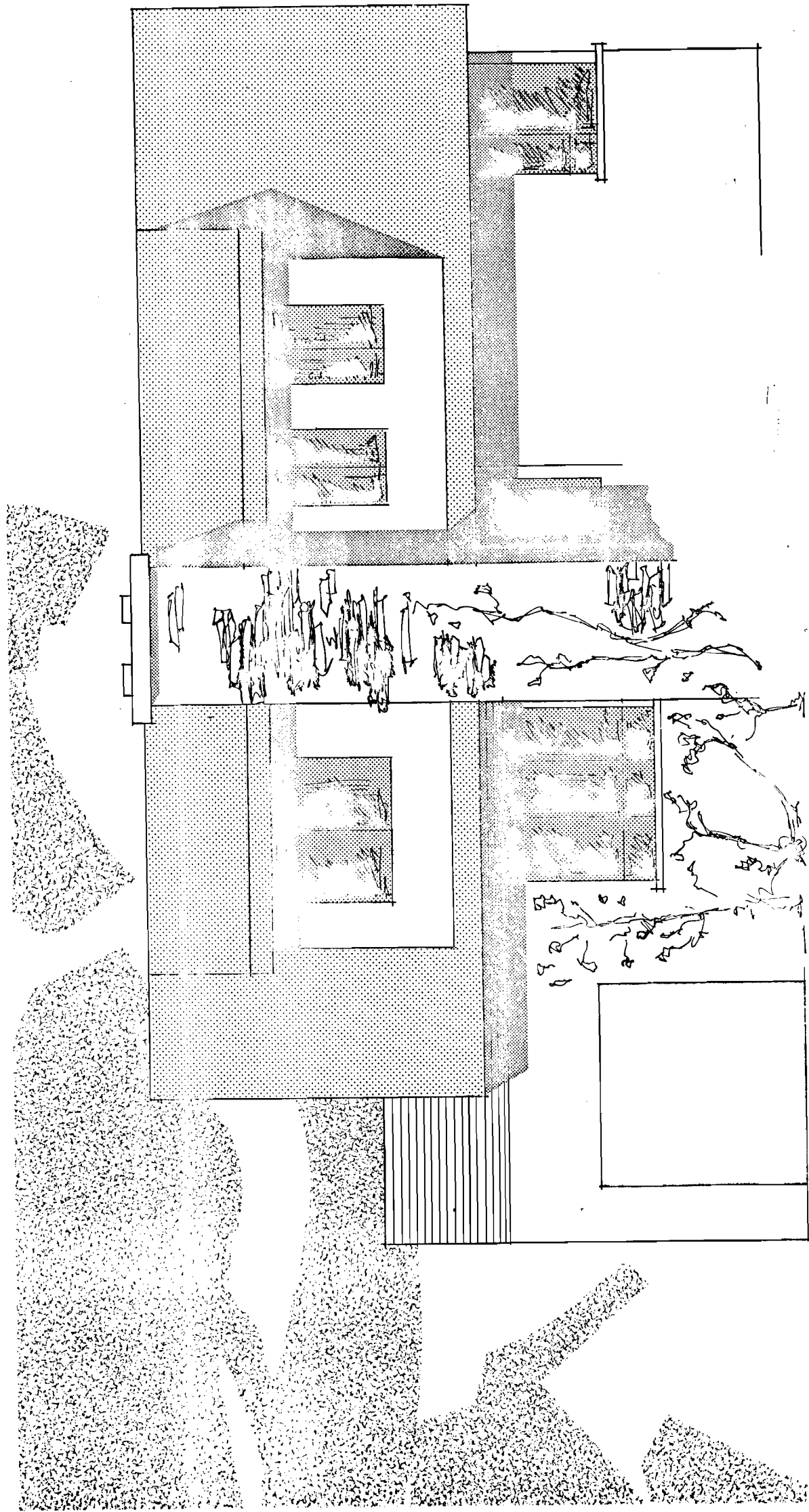
Ben. Morin,
Maire.



Jean-Pierre Morrow,
Assistant-greffier.



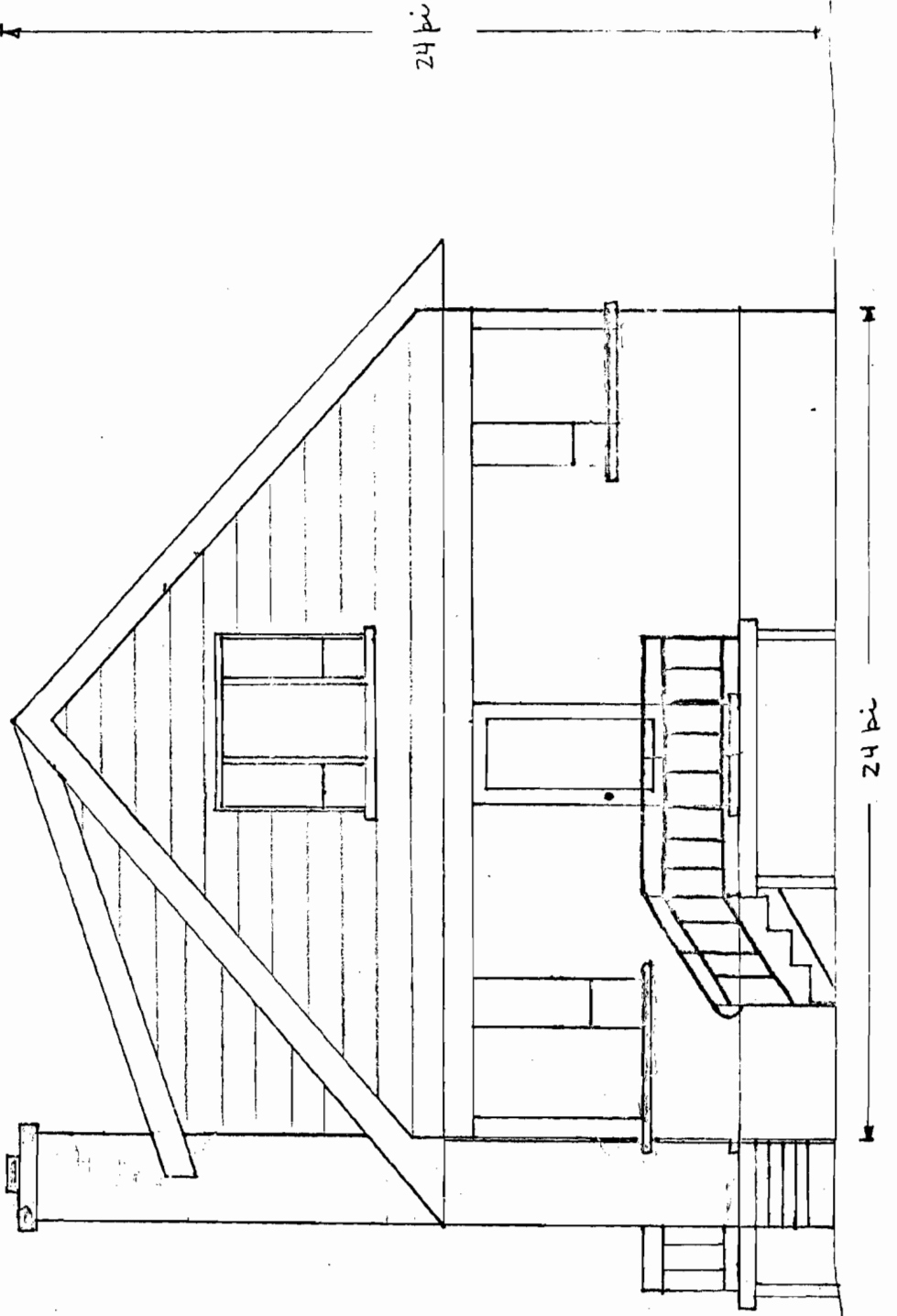
☐ LOT(S) IMPLIQUE(S)



Lot 298-26
ECHELLE : 1cm = 2 pieds

FAÇADE PRINCIPALE (SUD, RUE LEMIRE)

DESSIN : RICHARD BAILLARGEON

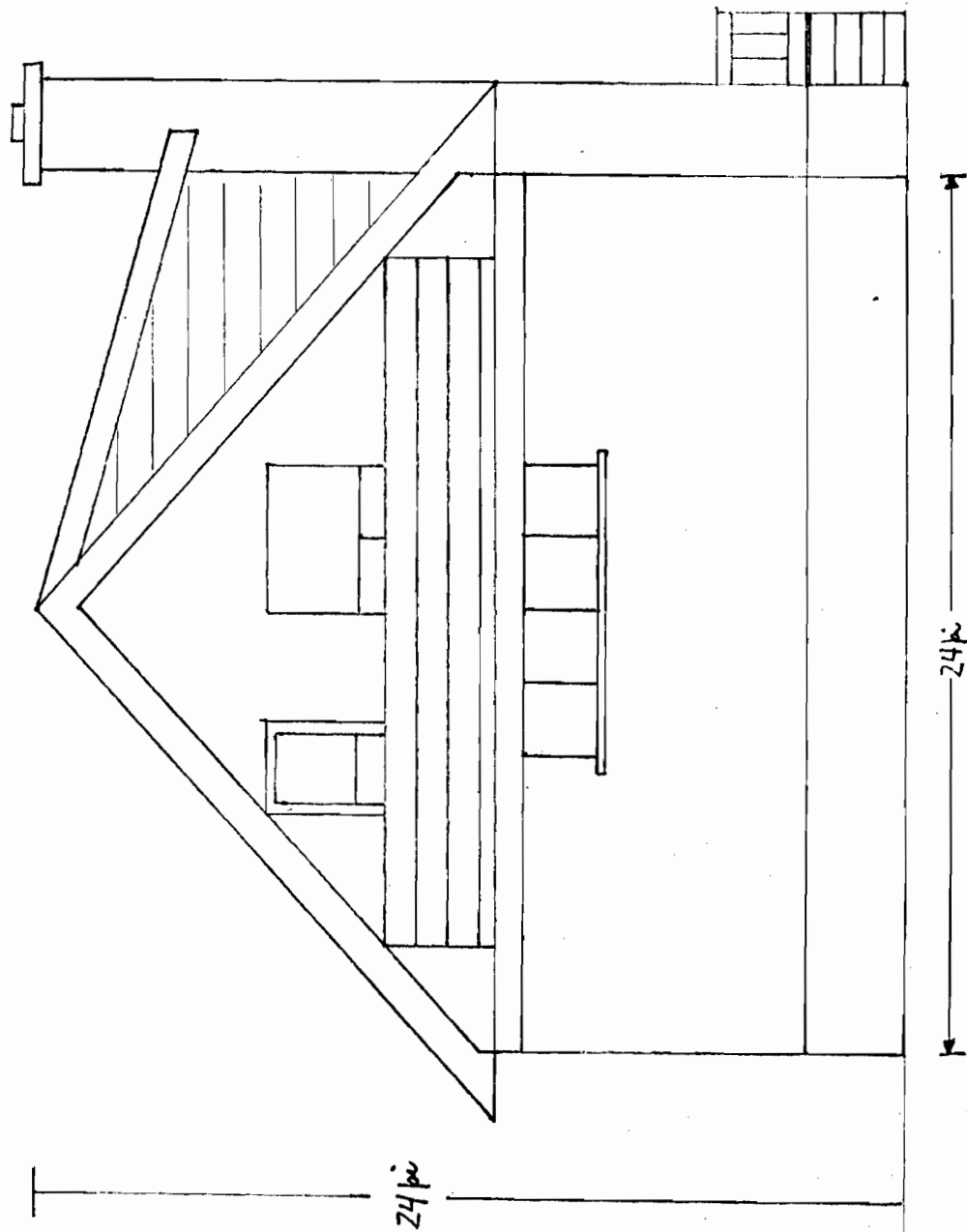


FACADE LATÉRALE EST (rue Cornwall)

LOT: 298-26

PROPRIÉTAIRE: JACQUES LAROCHELLE

Echelle: 1cm = 2 pi

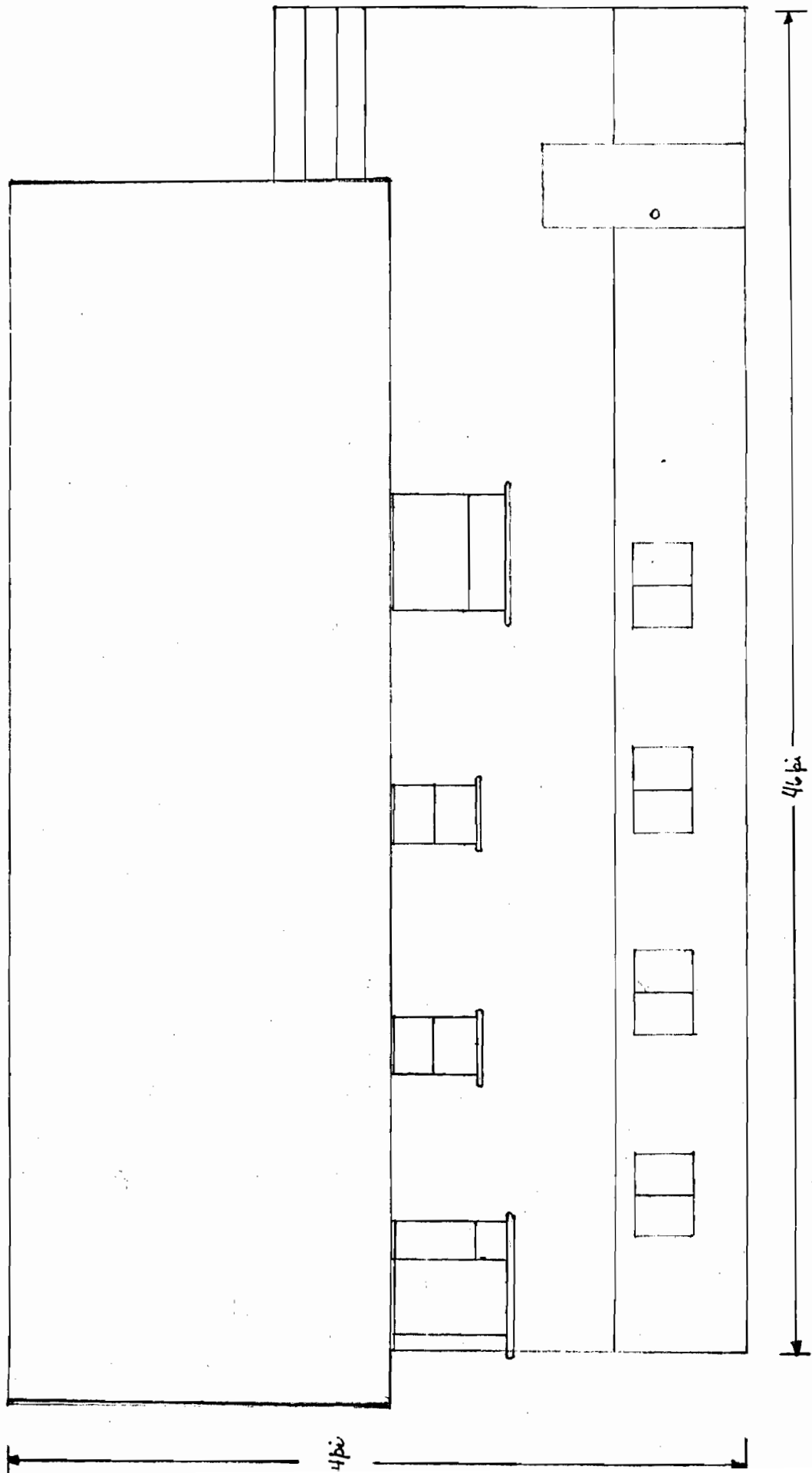


FACADE LATÉRALE OUEST

LOT 298-26

JACQUES LAROCHELLE, prop.

Echelle 1cm = 2m

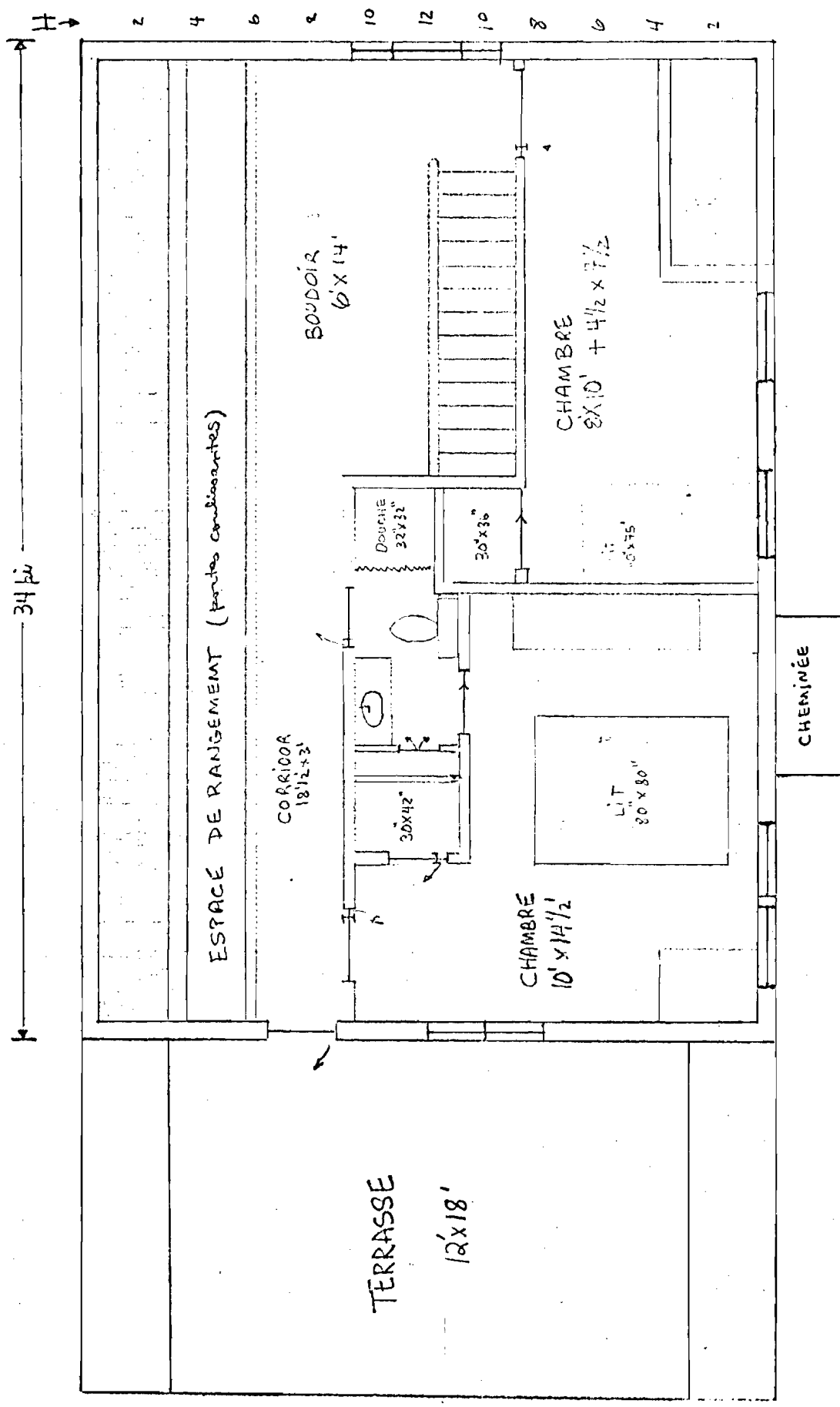


FACE ARRIÈRE (NORD)

LOT 298-26

JACQUES LAROCHELLE, PROP.

Echelle : 1cm = 2pi



PLAN INTÉRIEUR DU 2^È ÉTAGE

PROF: Jacques LAROCHELLE

LOT 298-26

Echelle: 1 cm = 2 pi

PROMULGATION

REGLEMENT NO: "2210"

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 19 juin 1978, le Conseil a adopté son règlement numéro 2210; amendant l'article 3.1.4.(5.) du règlement de zonage numéro 1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone RA/A-10 concernant l'usage autorisé à l'endroit du lot 298-26 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Rue Lemire - Quartier Laurier).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 18 et 19 juillet 1978.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 20e jour du mois de juillet 1978.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Damphouse

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS LE SOLEIL LE 22 JUILLET 1978
ET AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE LE 20 JUILLET 1978 CONFORMEMENT
A LA LOI.

...  ... JEAN-PIERRE MORROW, ASSISTANT-GREFFIER.